



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE (MSPC)

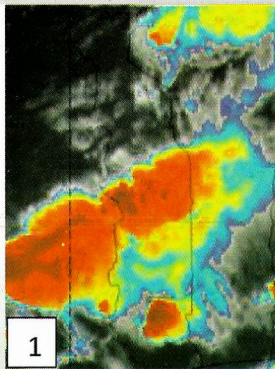
PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N°20 : Avril-Mai-Juin 2023, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes  
(Site web : [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg))

Informer les forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de toute présence suspecte dans la communauté



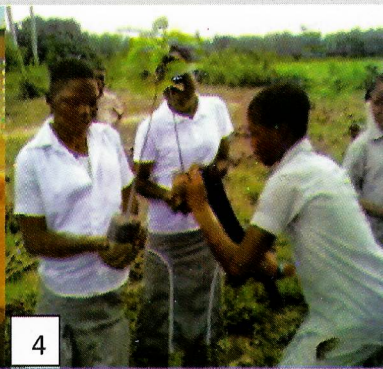
1



2



3



4

(1) Alerte météo ; (2) Crue de la rivière Haho à Gati ; (3) Bâtiment scolaire décoiffé suite à un vent violent en 2022 ; (4) Reboisement en milieu scolaire

### CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC :   91 11 24 24

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 90 95 34 00 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie Nationale : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

**A**u cours du premier trimestre de l'année 2023, le Togo a enregistré des situations d'urgences provoquées par des événements à savoir le débordement de la crise du Sahel, les déplacements internes, les afflux de réfugiés, les vents violents, les incendies/feux de végétation, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'érosion côtière, etc. Ces événements ont causé des pertes en vies humaines, des blessés graves et d'importants dégâts matériels. Les prévisions hydrométéorologiques de janvier, février et mars 2023 se sont réalisées à plus de 80%. Dans le souci de minimiser l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience. Ce bulletin N°20 d'informations, de prévention et d'alerte des mois d'avril, mai et juin 2023, présente les résultats de l'analyse croisée des données réelles et simulées de météorologie, d'hydrologie, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, du cadre de vie et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour minimiser l'impact des aléas et menaces, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention et d'alerte, de préparation et de réponse aux situations d'urgences/catastrophes.



## I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours des mois d'avril, mai et juin, tout le pays connaîtra une situation normale à tendance excédentaire à l'exception de la région des Savanes où les précipitations excédentaires à normales sont prévues (Figure 1).

Sur le plan agricole, les dates de fin de saison précoce à normale sont attendues dans la région des Plateaux et au nord de la Maritime. Par contre, la fin de saison agronomique sera normale à tardive dans le sud Maritime. Les séquences sèches longues à tendance normale sont prévues en début et vers la fin de la saison.

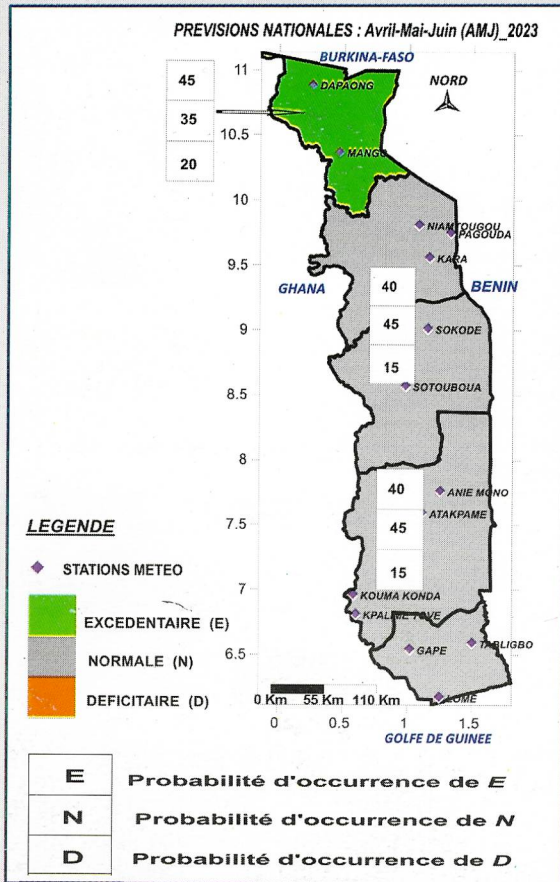


Figure 1 : Prévisions météo avril-mai-juin 2023  
Source : ANAMET, 2023

## II. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

Les conditions météo-marines sur la côte du Togo seront caractérisées par la prévalence des alizés humides durant les mois d'avril, mai et juin avec un vent modéré (06 à 08 m/s). Les valeurs de la température de surface de mer (SST) continueront de baisser à cause de l'effet adoucissant de la mousson. Les états de la mer afficheront des valeurs agitées à plus agitées (1,25 à 2,5 m) suivant les secteurs sud sud-ouest (SSW) et sud-ouest (SW). Pour la situation des marées, il existe quelques événements exceptionnels de hautes marées durant la première et la troisième semaine de chaque mois du trimestre. Les risques d'érosion sont élevés, surtout lors des marées hautes qui coïncideront avec les tempêtes. Il est donc conseillé de prendre en compte les informations sur l'état de la mer avant toutes activités maritimes afin de réduire les risques d'accidents.

## III. SITUATION HYDROLOGIQUE

La prévision saisonnière des écoulements des mois d'avril, mai et juin 2023 dans les bassins du Mono inférieur et du Lac Togo annonce des écoulements moyens à tendance excédentaires.

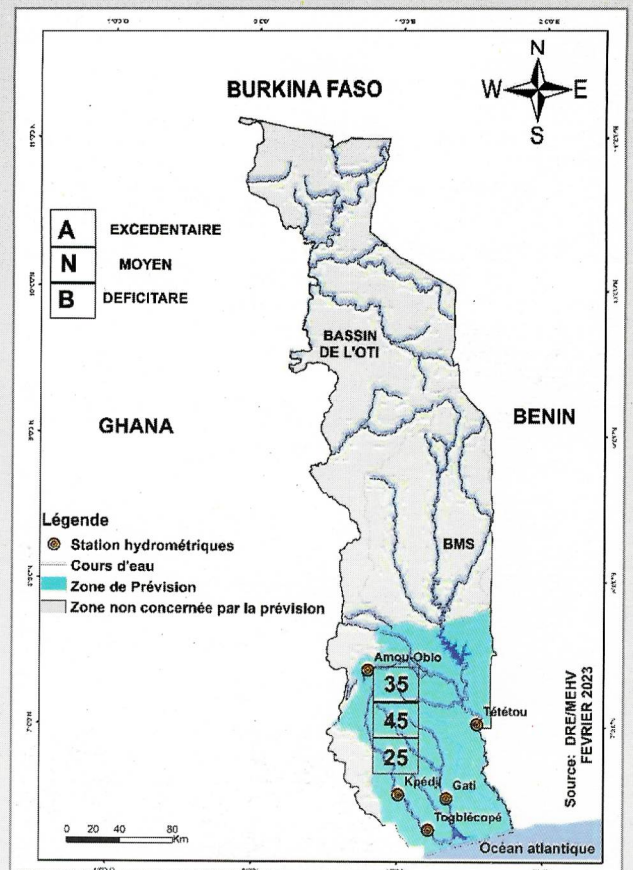


Figure 2 : Ecoulements de la grande saison pluvieuse 2023 au sud Togo  
Source: DRE/MEHV FEVRIER 2023

## IV. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

Le deuxième trimestre de l'année 2023 coïncide avec la grande saison pluvieuse au sud correspondant à la période des travaux champêtres. Les cultures vivrières à cycle court de maïs, sorgho, mil, manioc, niébé etc. sont conseillées dans cette période d'avril à juin au sud du Togo. Par contre, au nord, c'est la période des défrichages. Le problème auquel les producteurs peuvent être confrontés est l'inondation des zones marécageuses et des abords des cours et plans d'eau. Les cultures de tomates, choux, carottes, haricots verts, laitues, betteraves, concombres, en bordure des cours d'eau peuvent être impactées par les inondations. L'abandon des terres dû au déplacement des populations et l'afflux des réfugiés représentent un risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

## V. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Au deuxième trimestre 2022, les aléas majeurs notamment les inondations, les conflits, les incendies, l'afflux de déplacés et les vents violents ont été enregistrés et occasionné des sinistrés (tableau ci-dessous), des dégâts, des blessés et des pertes en vies humaines. Les vents violents ont détruit 3259 cases, 46 écoles, 8 lieux de cultes et causé 9 blessés et 3 décès. Pour cette période, les pluies abondantes du mois de juin ont souvent causé plus de dégâts, pertes et victimes. Face à ces sinistres, le Gouvernement et ses partenaires ont apporté assistance en vivres et non vivres. Outre les campagnes périodiques de sensibilisation sur les bonnes pratiques en vue de réduire l'impact des aléas, des actions résilientes de grande envergure, sur l'ensemble du pays, sont réalisées et en cours dans les domaines des changements climatiques, des infrastructures, de la production agricole, du social, de la santé, de l'éducation, de la recherche, etc.

Tableau : Répartition des sinistrés par aléas au deuxième trimestre 2022

Mois	Inondations	Conflits communautaires	Incendies	Afflux des déplacés	Vents violents	Total
Avril	0	104	8	0	2674	2786
Mai	0	0	11	0	1381	1392
Juin	1415	0	17	1345	425	3202
Total	1415	104	36	1345	4480	7380

Source : ANPC, 2022

## VI. 1<sup>er</sup> JUIN JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

La célébration de la journée de l'arbre au Togo depuis 1977 contribue à la restauration et la conservation de la couverture végétale et par ricochet la lutte contre la désertification, le changement climatique, la fertilisation des sols agricoles, la réduction des risques de catastrophes liés aux vents violents et aux inondations. Le Gouvernement à travers son initiative "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ambitionne atteindre 25% de couverture forestière d'ici 2025 et rendre le Togo vert. Pour l'édition de la journée de l'arbre du 1<sup>er</sup> juin 2023, l'engouement à "l'action reboisement" à grande échelle sera de mise à tous les niveaux sans exception.

## VII. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Intégré au système d'alerte précoce national, ce système d'alerte communautaire, installé aux abords des cours d'eau, est basé sur la lecture autonome du niveau d'eau sur les balises badigeonnées en vert, jaune et rouge indiquant le danger du débordement des rivières, fleuves et tout autre plan d'eau (figure ci-contre). Outre les savoirs endogènes, ce système communautaire est renforcé par la cartographie des zones à risques, des plans d'action et des plans de préparation. Supervisé par l'ANPC, il est animé par les points focaux et volontaires de la Croix-Rouge Togolaise élargis aux personnes ressources dont les femmes et jeunes au sein des communautés.



Montée inquiétante d'eau, inondation

Montée d'eau, risque d'inondation

Niveau normal, pas de risque d'inondation

## VIII. SITUATION SANITAIRE

La période d'avril à juin est souvent marquée par des maladies infectieuses et d'autres événements de santé publique. Les conditions climatiques au cours de cette période pourraient favoriser l'éclosion de nombreuses maladies voire épidémies. Il s'agit des gripes, de la méningite, du paludisme, de la rougeole, de la fièvre de Lassa, d'oreillons, de choléra, etc. Une mauvaise pratique d'hygiène et d'assainissement, aggravée par une forte concentration des populations en un lieu donné, entraîne la dissémination de ces maladies.

**A**u vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts des situations d'urgences et catastrophes éventuelles dues aux différents aléas ciblés et autres, avant, pendant et après, l'ANPC exhorte toute la population à faire sienne et à veiller à la prise en compte des bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

## XI. BONNES PRATIQUES DE PREVENTION, D'ALERTE ET DE REPONSE

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, des alertes et consignes à travers les médias ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4. Eviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5. Eviter toute activité (lessive, vaisselle, nage, nautique, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
6. Utiliser sur avis de l'autorité les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation
7. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
8. Curer et entretenir les caniveaux et équipements électromécaniques ;
9. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, etc. ;
10. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
11. Eviter les promenades, randonnées et baignades en période de hautes marées ou de mer est agitée ;
12. Rester vigilant en période de pluie et de vents violents, éviter les zones inondables et à risques, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieu sûr, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc.
13. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
14. Participer au reboisement lors de la Journée nationale de l'Arbre du 1<sup>er</sup> Juin par la plantation, l'entretien et le suivi pour l'atteinte de l'ambition décennale "Un milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
15. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
16. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
17. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissement facile en jet ;
18. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par quelque moyen les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
19. Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail ;
20. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
21. Eviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ;
22. Respecter les calendriers de Contrôle Promotion de Croissance (CPC) des enfants ;
23. Respecter le code de la route, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse, l'alcool, le téléphone au volant, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage.

### STRUCTURES IMPLIQUEES DANS L'ELABORATION DU BULLETIN :

- Agence nationale de la protection civile (ANPC) ;
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ;
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ;
- Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) ;
- Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ;
- Croix-Rouge Togolaise (CRT) ;
- Institut Togolais de recherche agronomique (ITRA) ;
- Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ;
- Agence nationale de la météorologie (ANAMET) ;
- Direction des ressources en eau (DRE) ;
- Direction de l'assainissement (DA) ;
- Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ;
- Université de Lomé (UL) ;
- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ;
- SINTO/Barrage sucrerie d'Anié ;
- Préfecture Maritime ;
- Division nutrition ;
- WANEP-TOGO.

©Agence nationale de la protection civile (ANPC)  
Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAHA)

E-mail : [anpctogo@gmail.com](mailto:anpctogo@gmail.com) / [dpcahanpc@gmail.com](mailto:dpcahanpc@gmail.com)

Site web : [www.anpctogo.tg](http://www.anpctogo.tg)

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance

Tél : (+228) 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo

